

AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE
A L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS
LES QUARTIERS PRIORITAIRES
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Entre,

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée Madame Martine VASSAL en sa qualité de Présidente de la Métropole,

Le Territoire du Pays d'Aix, représenté par Maryse JOISSAINS MASINI en qualité de Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Et d'autre part,

L'Etat représenté par Madame Marie AUBERT, préfète déléguée pour l'égalité des chances, représentant Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône

La Ville d'Aix En Provence représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire

La Ville de Gardanne représentée par Monsieur Hervé GRANIER, Maire

La Ville de Pertuis représentée par Monsieur Roger PELLENC, Maire

La Ville de Vitrolles représentée par Monsieur Loïc GACHON, Maire

L'AR Hlm PACA & Corse représentée par Monsieur Pascal FRIQUET, Président

ERILIA représentée par Monsieur Frédéric LAVERGNE, Directeur Général, sise 72 bis rue Perrin Solliers 13 291 Marseille Cedex 6

UNICIL, représentée par Monsieur Eric Pinatel, Directeur Général, sise 11 rue Armény 13006 Marseille

13 Habitat, représenté par Monsieur Eric TAVERNI, Directeur Général, sise 80 rue Albe - BP 31 – 13234 Marseille Cedex 4

Famille et Provence, représenté par Monsieur Grégoire CHARPENTIER, Directeur Général, Le Décisium B1, Rue Mahatma Gandhi CS 60 400 – 13097 Aix en Provence Cedex 2

Pays d'Aix Habitat Métropole, représenté par Monsieur Patrick THIVET, Directeur Général, 9 Rue du Château de l'Horloge, L'Ourmin CS 60455 – 13096 Aix En Provence Cedex 2

Logirem, représenté par Madame Fabienne ABECASSIS, Directrice Générale, sise 111 Bd National – BP 204 – 13302 Marseille Cedex 03

1001 Vies Habitat Logis Méditerranée, représenté par Madame Sandrine BORDIN, Présidente du Directoire, sise 180 avenue Jules Cantini – résidence Hyde Park - 13008 Marseille

Vallis Habitat, représenté par Monsieur Philippe BRUNET-DEBAINES, Directeur Général, 38, Boulevard Saint Michel - CS 10065 - 84005 Avignon Cedex

Sacogiva, représenté par Monsieur Hervé GHIO, Directeur Général Délégué, Bât B4 - Avenue Robert Daugey – 13080 Aix En Provence

SFHE, représenté par Madame Marie-Hélène BONZOM, Directeur Général, sise Résidence Beauvalle 4 rue Frédéric Rosa 13090 Aix-en-Provence



Article 1 : Objet de l'avenant n° 2 à la convention cadre relative à l'utilisation de la TFPB dans les QPV du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et identification du patrimoine concerné

Le présent avenant a pour objet d'ajouter la ville de Gardanne et le bailleur social Erilia aux signataires de la convention cadre.

Il est annexé au contrat de Ville 2015-2020, prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 par le protocole d'engagements renforcés et réciproques signé en 2020.

En annexe 1, le patrimoine du bailleur social ERILIA dans le QPV Notre Dame de Gardanne.

En annexe 2, le tableau des moyens de gestion de droit commun renseigné par le bailleur ERILIA.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'avenant n°1 à la convention initiale, ainsi que ses annexes, sont inchangées

Pour l'Etat, représenté par Madame Marie AUBERT, préfète déléguée pour l'égalité des chances, représentant Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône	Pour la Métropole Aix Marseille Provence, Madame Martine VASSAL
Pour le Territoire du Pays d'Aix, Madame Maryse JOISSAINS MASINI	Pour la Ville d'Aix-En-Provence, Madame Maryse JOISSAINS MASINI
Pour la Ville de Gardanne, Monsieur Hervé GRANIER	Pour la Ville de Pertuis, Monsieur Roger PELLENC

Pour la Ville de Vitrolles, Monsieur Loïc GACHON	Pour l'ARHLM PACA & Corse, Monsieur Pascal FRIQUET
Pour ERILIA, Monsieur Frédéric LAVERGNE	Pour Famille et Provence, Monsieur Grégoire CHARPENTIER
Pour Pays d'Aix Habitat, Monsieur Patrick THIVET	Pour UNICIL, Monsieur Eric PINATEL ou sa représentante
Pour LOGIREM, Madame Fabienne ABECASSIS	Pour 13 Habitat, Monsieur Eric TAVERNI

Pour 1001 Vies Habitat Logis Méditerranée, Madame Sandrine BORDIN	Pour Vallis Habitat, Monsieur Philippe BRUNET-DEBAINES
Pour la SACOGIVA, Monsieur Hervé GHIO	Pour SFHE, Madame Marie-Hélène BONZOM

Annexe 1 - Patrimoine concerné du bailleur social Erilia dans le QPV Notre Dame de Gardanne

Commune	QPV		Bailleur			
	Nom	Code	Nom	Nom résidence	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Montant de la TFPB (chiffre montant 2020)
GARDANNE	Quartier Notre Dame	QP013004	ERILIA	LOGIS NOTRE DAME	414	61 548

Annexe 2 – Indicateurs de gestion QPV / hors QPV – 2020

Bailleur social Erilia

Actions de gestion	Indicateurs	En QPV	Hors QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état	3589€	2237€
Ascenseurs	Coûts du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an / équipement)	Sans objet	Sans objet
Contrôles d'accès	Coûts du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an / équipement)	Sans objet 175€	Sans objet 111€
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement	379€	325€
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement	48€	29€
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble)	1	1